

Laboratoire d'enseignement et de recherche du jeu vidéo

Protocole d'utilisation et code de conduite



- L'étudiant.e doit impérativement réserver sa station sur le site LUDOV (<https://www.ludov.ca/fr/laboratoire/reservations>) **24 heures** avant la visite.
- Certains dispositifs demandent un temps de préparation plus important. C'est le cas des jeux fonctionnant sur Windows 95, Windows 98, Windows XP, Windows 7, Macintosh, etc. Nous demandons de réserver ces plateformes un minimum de **48 heures** avant la visite.
- L'étudiant.e qui ne l'aura pas fait ne pourra pas avoir accès au matériel.
- Les lundis sont du type « entrée libre » et ne demandent pas de réservation pour accéder au matériel. Selon la complexité de l'installation et de l'achalandage, les demandes faites le jour même peuvent-être refusées. Prenez note qu'il est toujours possible de réserver une station cette journée-là.
- L'étudiant.e doit absolument avoir en sa possession une carte d'identité (étudiante, permis de conduire, etc.) et la remettre au responsable du laboratoire une fois sur place. **Sans carte, l'étudiant.e ne pourra pas avoir accès au matériel.**
- **Le responsable du laboratoire a pleine autorité sur les activités du laboratoire.** C'est lui qui voit au bon déroulement de celles-ci et qui fait respecter les règles. Le responsable a le droit et le devoir de demander à un.e étudiant.e de quitter si son comportement n'est pas adéquat. Tout écart de conduite peut mener à l'expulsion de l'étudiant.e. Les négociations pédagogiques doivent se faire auprès de l'enseignant uniquement.
- Tout problème concernant les consignes et exigences de cours doit être discuté avec le personnel enseignant et non le responsable de laboratoire. Aucune négociation sur les modalités de prêt, ou sur les exigences de cours ne sera tolérée.
- **Il est interdit de boire et de manger** en jouant. Il faut garder le lieu propre en tout temps.
- Nous encourageons les étudiant.e.s à amener leurs casques d'écoute ainsi que leurs manettes ou périphériques de contrôle personnels (dans la mesure du possible).
- Le laboratoire n'est pas un lieu de socialisation (ami.e.s et personnes significantes ne sont pas admis). Il faut respecter le plus possible la quiétude du lieu et la fonction de recherche/travail du laboratoire.
- Suivant les modalités de prêt, l'étudiant.e qui veut changer de console ou de station devra attendre **un délai de trente (30) minutes** suivant le début de la période de réservation. Il faut

quand même garder en tête que l'équipement demande un minimum de temps d'installation. En période d'achalandage plus important, il est possible que le changement de console ou de poste ne soit pas possible.

- Dans le même esprit, un abus de courtes séances de jeu est à éviter : chaque réservation empêche les autres étudiants-chercheurs d'avoir accès au matériel et poste occupé.
- Le responsable du laboratoire se réserve le droit **d'annuler une réservation** si l'étudiant.e a un retard de plus de 15 minutes ou si un quelconque problème survient.
- L'étudiant.e qui est contraint.e **d'annuler sa réservation** doit le faire le plutôt possible sinon dans un temps raisonnable *avant* le début de sa plage horaire (et non pas après). Sachez que vos actions affectent l'accès au laboratoire de vos collègues.
- Toute annulation non-motivée comptera comme une absence.
- L'étudiant.e qui réserve une plage horaire a la responsabilité d'honorer sa réservation. Si un.e étudiant.e ne le fait pas, **il ou elle ne pourra plus avoir accès au laboratoire après la troisième absence (tant pour les consultations individuelles que dans le cadre de travaux en équipe)**.
- Après 3 annulations de dernière minute, absences, retards de plus de 15 minutes ou suite à des problèmes de comportement, l'étudiant.e ne **pourra plus avoir accès au laboratoire (tant pour les consultations individuelles que dans le cadre de travaux en équipe)**.
- L'étudiant.e qui abusera des annulations, ou de toute autre partie du présent code de conduite, du protocole de réservation ou du protocole sanitaire se verra refuser l'accès au laboratoire.
- L'étudiant.e qui ne pourra déposer une preuve d'identité se verra également refuser l'accès au laboratoire après la troisième occurrence.
- L'étudiant.e ne peut en aucun temps sortir le matériel du laboratoire. **Tout équipement, jeu ou document est sous sa responsabilité.** Ainsi tout équipement, jeu ou document endommagé ou volé pour cause de négligence devra être remplacé aux frais de l'étudiant.e suivant les modalités prévues dans le protocole d'emprunt.

Contact
Université de Montréal - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques Pavillon Lionel-Groulx 3150, rue Jean-Brillant, local C-2080 Montréal (Québec) H3T 1N8 Téléphone : 514-343-7793 Courriel : contact @ ludov.ca